

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Coût de l'acte

(Décret 96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444-10)	219,16 €
Vacation (Art A444-18)	74,40 €
Déplacement (Art A444-48)	7,67 €
Sous total HT	301,23 €
TVA à 20%	60,25 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	0,00 €
Débours Art. R.444-12	293,20 €
TOTAL TTC	654,68 €



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**LE VENDREDI QUATORZE OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 11 heures 00**

A LA REQUETE DE :

Syndicat des copropriétaires de l'Immeuble CITÉ RENÉE PEILLON 22 à 26 Rue Renée Peillon 69700 GIVORS représenté par la société IMMO DE FRANCE RHONE ALPES, S.A.S. immatriculée au R.C.S. de LYON sous le numéro 529 066 326, dont le siège social est sis 50 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés es qualité audit siège social, son syndic en exercice,

Ayant fait élection de domicile et constitution d'avocat en la personne de Maître Frédéric ALLÉAUME avocat associé de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLÉAUME JOUSSEMET, avocats au barreau de LYON y demeurant 1 Rue de la République 69001 LYON.

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à ~~Monsieur SOUABE Maki et Madame SOUABE Marina~~

Agissant en vertu :

De la grosse d'un jugement réputé contradictoire et en premier ressort du pôle de proximité et de la protection du Tribunal Judiciaire de Lyon en date du 13 Mars 2020, signifié à parties les 26 Juin 2020 et 1er Juillet 2020 et à ce jour définitif,

De trois commandements valant saisie immobilière signifiés en date des 09/08/2022 et 11/08/2022,

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti par lesdits commandements aux fins de saisie immobilière.

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

24 Rue Renée Peillon (RDC)

69700 GIVORS

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Marion Ingrid GRÉMONT, Commissaire de Justice au sein de la Société Civile Professionnelle Olivier Vander Gucht et Arthur Brunaz, titulaire d'un office de Commissaire de Justice sise 5 bis rue Casimir Périer à 69002 LYON

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

24 Rue Renée Peillon

69700 GIVORS

LÀ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En l'absence du propriétaire et d'occupant dans le local, et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée de la porte par un serrurier et en présence de deux personnes témoins majeurs et d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

LOCALISATION DU BIEN

L'appartement se trouve au rez-de-chaussée porte de gauche.













PHOTOS DE LA RUE











SUPERFICIE DU BIEN

La surface habitable du bien mesurée par Monsieur BERTHENET de la société AC Environnement est de 67,97 m² Loi Carrez pour l'appartement. La superficie mesurée est de 9,56 m² pour la cave.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le logement est actuellement inoccupé mais il est très encombré et sale.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

Il s'agit d'un appartement avec séjour, cuisine donnant sur un petit balcon, salle d'eau, WC séparé et trois chambres situé au rez-de-chaussée de l'immeuble. L'ensemble est en grand désordre et sale.

ENTRÉE

Le **sol** est recouvert de carrelage en mauvais état.

Les **murs** sont peints en blanc.

Le **plafond** est recouvert de peinture de couleur blanche.

Il existe deux placards muraux avec étagères dans cette entrée.









































SÉJOUR

Le **sol** est recouvert de carrelage en mauvais état.

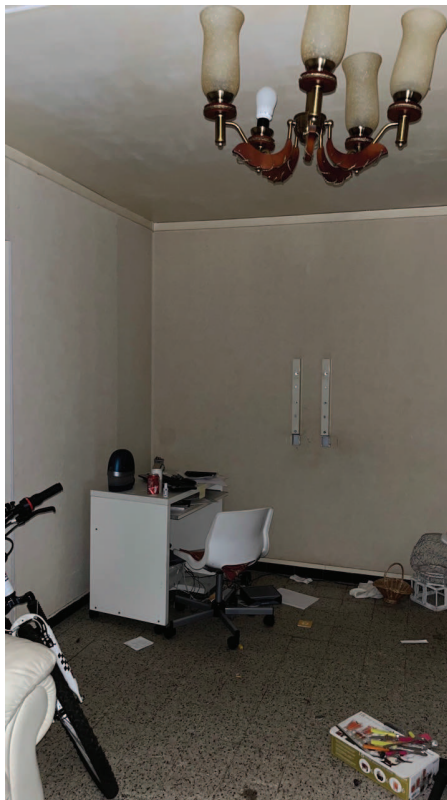
Les **murs** sont recouverts de papier peint en mauvais état, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de peinture de couleur beige.

Je constate que le volet de la fenêtre à double battants ne s'ouvre pas.













CUISINE

Le **sol** est recouvert de carrelage en mauvais état.

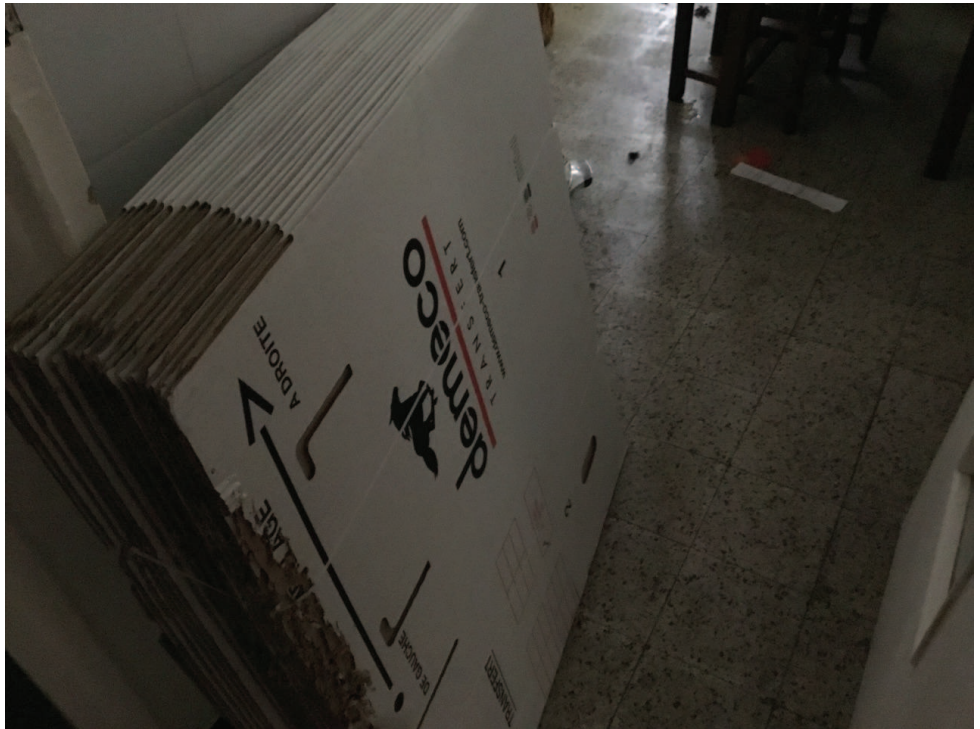
Les **murs** sont recouverts de peinture et de carrelage.

Le **plafond** est recouvert de peinture de couleur blanche.

Je constate que la porte fenêtre donnant accès au balcon ne se ferme pas.

Le balcon est très encombré et très sale.





























































CHAMBRE 1

Le **sol** est recouvert de parquet en mauvais état.

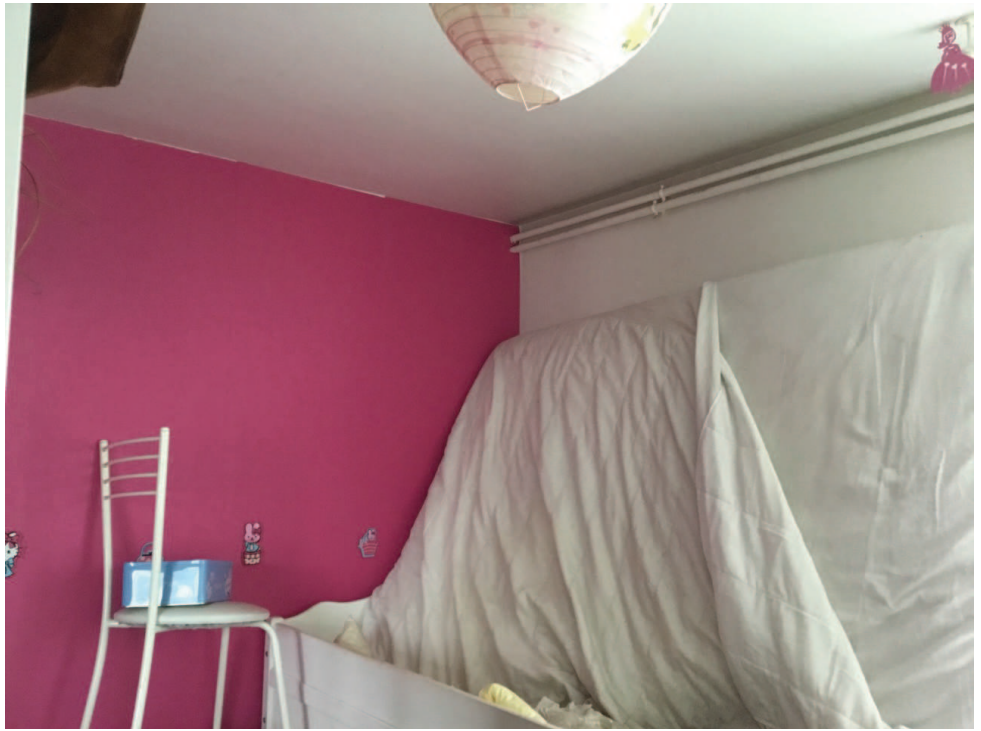
Les **murs** sont recouverts de papier peint en mauvais état.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.





























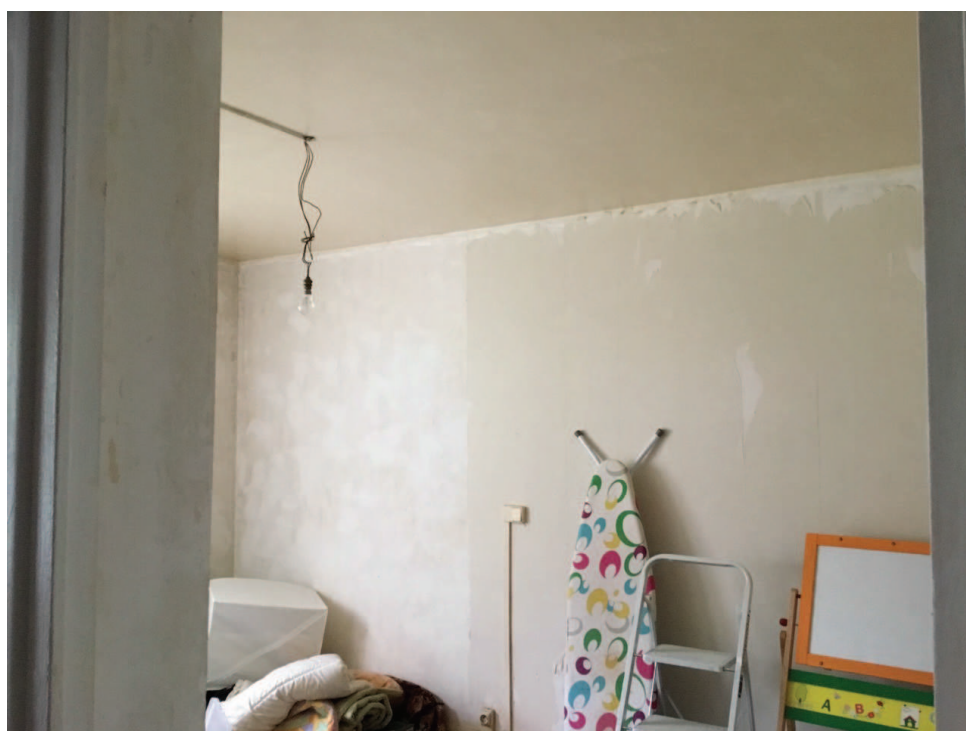


CHAMBRE 2

Le **sol** est recouvert de revêtement plastifié en mauvais état.

Les **murs** sont recouverts de papier peint arrachés à de multiples endroits.

Le **plafond** est recouvert de peinture.

































CHAMBRE 3

Le **sol** est recouvert de revêtement plastifié imitation parquet abîmé.

Les **murs** sont recouverts de papier peint de couleur beige très abîmé. Il existe de multiples traces noires en bas des murs.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur beige.

































SALLE D'EAU

La salle d'eau est encombrée et hors d'état d'usage.



















WC

Les WC sont très sales et hors d'état d'usage.











CAVE

La cave se trouve au sous-sol de l'immeuble auquel on accède par une porte fermée à clé. Il s'agit de la porte numéro 82 qui est une porte en bois en état d'usage avec serrure.











SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Le syndic de copropriété est la société IMMO DE FRANCE RHÔNE ALPES, S.A.S. inscrite au R.C.S. de LYON sous le numéro 529 066 326, dont le siège social est sis 50 Cours Franklin Roosevelt 69006 LYON.

DIAGNOSTICS

Les diagnostics techniques ont été effectués pendant les opérations de description par Monsieur BERTHENET Jérôme, ainsi déclaré, intervenant pour la société AC environnement. Il convient de se référer à son rapport pour l'ensemble des informations techniques.

SIGNATURES DES PERSONNES PRÉSENTES

- Le Serrurier :

M. David BAUDET
(Signature)



Les Témoins :

M. Olivier FIGUET
(Signature)



M. Georges BAUDET
(Signature)



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.



Marion GRÉMONT
Commissaire de Justice

Le présent acte comprend 138 pages.